



## LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

# LA LIGUE *et vous!*

N°22

### SOMMAIRE

**Page 2 :**

Coupe Gambardella

**Page 3 :**

Appel à candidature

**Page 4 :**

eCoupe de France

**Page 5 :**

Présentation des licences

**Page 6 :**

Assistance Juridique

**Pages 7 & 8 :**

Les Procès Verbaux

**Page 9 :**

Nous Joindre

75 77 78 91  
92 93 94 95



# Coupe Gambardella

## Tirage des 16èmes de finale



## GAMBARDELLA CRÉDIT AGRICOLE

### FFF

L'**US Ivry** (R2) est désormais le Petit Poucet de la compétition. Les Ivryens recevront le **FC Versailles 78** (R1) pour un match 100% francilien.

**Quatre autres équipes franciliennes** sont également encore en lice dans cette compétition, avec de très belles affiches et un « clasico ».

Tous les matchs de ce tour se joueront le dimanche 4 février :

**FC Mantois 78** (R1) - **Havre AC** (NAT)

**Brétigny FCS** (R1) - **FC Lorient** (NAT)

**Paris FC** (NAT) - **Toulouse FC** (NAT)

**Olympique de Marseille** (NAT) - **PSG** (NAT)

### RAPPEL

Tirage au sort des 8èmes de finale : Jeudi 8 février 2024

8èmes de finale : *Dimanche 25 février 2024*



[Cliquez ici](#) pour retrouver la totalité des rencontres des 16èmes de finale !



# Appel à candidature

## Coupes de Paris Crédit Mutuel IDF. Saison 2023/2024

Chaque fin de saison est marquée par les finales des **Coupes de PARIS CREDIT MUTEL I.D.F.** des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

**Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.**

*Vous trouverez ci-dessous le planning des finales :*

Catégories	Nb de finales	Nb de terrains	Dates
		nécessaires	
Seniors	1	1	Le mercredi 17 avril 2024 en soirée
Féminines (U15F - U18F)  Jeunes (U14-U15-U16-U17-U18-U20)	8	3	Samedi 08 juin 2024 & Dimanche 09 juin 2024
CDM / Anciens	2	2	Dimanche 16 juin 2024
Seniors Futsal Masculin	Capacité de la tribune : Au moins 400 places		Semaine du 20 au 24 mai 2024
Seniors Futsal Féminin	Capacité de la tribune : Au moins 350 places		Semaines du 27 au 31 mai 2024 <b>ou</b> 10 au 16 juin 2024



# eCoupe de France



- ◇ Un **seul tournoi** organisé en « **cross-play** » sur **EA FC 24**, sur **PS5** ou **Xbox One S** pour la **Phase Départementale**.
  - ◇ **L'eCoupe de France** est ouverte à tous les **licencié(e)s FFF** âgés d'au moins 16 ans  
(Libre, Futsal, Entreprise, Loisir, dirigeant, arbitre, éducateur).
- ◇ Les **joueurs peuvent s'inscrire** à la **Phase Départementale** de leur **District** en cliquant sur ce lien : [ecoupedefrance.fff.fr](http://ecoupedefrance.fff.fr) ou se rapprocher directement de leur District pour plus d'informations.

Pour retrouver plus d'informations sur  
l'eCoupe de France, [cliquez ici !](#)





# Licences

## Restrictions de participation pour les joueurs licenciés après le 31 Janvier

A l'approche de la date butoir du 31 Janvier, nous vous rappelons les restrictions de participation applicables aux joueurs/joueuses licencié(e)s après cette date à savoir :

1. Les joueurs et joueuses des catégories Seniors et Seniors-Vétérans licencié(e)s après le 31 Janvier ne peuvent pratiquer en compétition officielle que dans les équipes évoluant :
  - dans le Championnat de District s'il ne comprend qu'une seule division, ou dans la ou les division(s) inférieure(s) à la division supérieure de District si le Championnat Départemental comprend deux divisions ou plus,
  - dans la dernière division des Championnats Régionaux suivants : Football d'Entreprise du Samedi Matin, Football d'Entreprise et Critérium du Samedi, Futsal Féminin.
  - dans les championnats de Football Diversifié de niveau B (le Championnat Départemental Futsal, et le Football Loisir).
2. Les joueurs des catégories des **U6** aux **U19** et les joueuses des catégories des **U6 F** aux **U19 F** licenciés après le 31 janvier ne peuvent participer qu'aux compétitions officielles régionales et départementales de jeunes et uniquement dans leur catégorie d'âge.
3. Les joueurs et joueuses renouvelant pour leur club et ceux qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résignent à leur club, ne sont pas soumis aux restrictions des alinéas 1 et 2 du présent article.

## L'accord du club quitté : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux de la F.F.F., pour les joueurs changeant de club hors période (du 16 Juillet au 31 Janvier), le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club.

Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 Janvier et que cet accord intervient avant le 8 Février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de 4 jours francs à compter de l'accord du club quitté.

A ce titre, et compte tenu du fait que l'obtention de l'accord club quitté peut prendre du temps, nous vous recommandons fortement d'anticiper autant que possible la saisie de vos demandes de changement de club.



# Assistance Juridique

## Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

**Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :**

**« ASSISTANCE CLUB »**

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

**Les clubs seront reçus sur rendez-vous.**



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant [ici](#) !





# Procès Verbaux



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

N°32

Commission Régionale Futsal



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

N°33



# Procès Verbaux

Commission Régionale du Football Féminin



Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium

Commission des Statuts et Règlements &  
Contrôle des Mutations







# Nous Joindre

## Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



## Contacts

D'ANDRADE Mélanie

01 85 90 03 77

Département Technique

HISPAL Estelle

01 85 90 03 79

Chargée de Formation BMF

LERMA Lénaïck

01 85 90 03 71

Département Technique

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

Chargée de Formation BEF

SALISSOU Raïssa

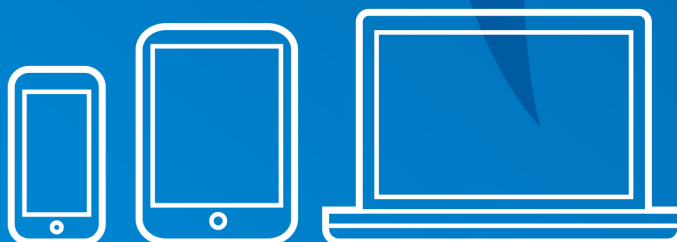
01 42 44 12 25

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du  
Football Francilien sur les réseaux



[paris-idf.fff.fr](http://paris-idf.fff.fr)



75 77 78 91  
92 93 94 95